



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Préservation de la biodiversité sur le territoire cantonal

Demande de crédit pour protéger et revitaliser les biotopes d'importance nationale

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un crédit-cadre de 4,8 millions de francs destinés à financer la part cantonale des coûts de protection et de revitalisation des biotopes d'importance nationale situés sur le territoire vaudois. Cette enveloppe permettra de mieux protéger les milieux inscrits à des inventaires fédéraux de protection de la nature, tels que les marais, les zones alluviales ou encore les prairies sèches. Riche de 522 biotopes d'importance nationale, le Canton a une responsabilité particulière dans la préservation de la biodiversité au niveau suisse. En réponse à un postulat déposé au Grand Conseil, le Conseil d'Etat annonce également un suivi précis des mesures.

Les biotopes d'importance nationale, comme ceux d'importance cantonale, jouent un rôle clé dans la constitution du réseau biologique essentiel à la reproduction et au déplacement d'espèces animales et végétales menacées. Or, selon le dernier suivi effectué par la Confédération sur les 522 biotopes d'importance nationale inventoriés dans le canton (haut marais, bas marais, zones alluviales, sites de reproduction des batraciens, prairies et pâturages secs), 416 nécessitent encore des mesures de base ou complémentaires de protection. En outre, pour la moitié des objets, des zones tampons, indispensables à leur conservation à long terme, doivent être définies. Enfin, des mesures de revitalisation doivent être prises pour 190 objets, des atteintes, le plus souvent anciennes (constructions, abandon de l'activité agricole, drainage, assèchement) altérant leur qualité et compromettant la survie d'espèces menacées.

Un crédit-cadre pour financer la part cantonale

La conservation à long terme des biotopes d'importance nationale, qui couvrent 2,8% du territoire cantonal, incombe à l'Etat. Cette tâche est subventionnée par la Confédération à condition que le Canton y contribue financièrement. C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un crédit-cadre de 4,8 millions de francs destiné à assurer la part cantonale du financement de la protection des biotopes d'importance nationale, la part fédérale s'élevant à 7,6 millions de francs

dans le cadre de la convention programme Nature 2020-2024.

Grâce à ce montant, le Canton pourra répondre à l'un des objectifs que le Conseil d'Etat s'est fixés en 2019 dans le cadre de son Plan d'action biodiversité. Il pourra également franchir une première étape dans la création d'une infrastructure écologique cantonale fonctionnelle en revitalisant et sécurisant des surfaces clés pour la reproduction d'espèces menacées. « Les biotopes d'importance nationale et cantonale se sont fortement raréfiés. Il est dès lors de notre responsabilité de préserver à long terme ce patrimoine naturel de très haute valeur. Ce crédit-cadre se veut ainsi une réponse concrète à l'érosion de la biodiversité dans le canton », souligne Béatrice Métraux, conseillère d'Etat en charge du Département de l'environnement et de la sécurité.

Suivi des mesures adressé au Grand Conseil

Le Conseil d'Etat répond également à un postulat du député Jean-Michel Dolivo portant sur le recul de la biodiversité dans le canton. Le Gouvernement rappelle tout d'abord le lancement du Plan d'action biodiversité cantonal et souligne que la préservation des espèces relève de la responsabilité de l'ensemble des départements au travers de leurs politiques sectorielles. Afin de tenir le Grand Conseil informé de l'évolution de la biodiversité sur le territoire cantonal, le Conseil d'Etat propose d'adresser un rapport à l'attention du Parlement en 2025 et en 2030, selon les échéances fixées dans le Plan d'action. En outre, il lui fournira annuellement les indicateurs de prestation que le Canton adresse aux services de la Confédération dans le cadre des conventions-programme.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 février 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DJES, Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division biodiversité et paysage, Direction générale de l'environnement

TÉLÉCHARGEMENTS